Familles de Tramelan émigrées en Amérique

Autor(en): **Châtelain, Roger**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **60 (1956)**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684926

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FAMILLES DE TRAMELAN
ÉMIGRÉES EN AMÉRIQUE

Par ROGER CHATELAIN, Tramelan

L'émigration de 1754. La famille Monin

En mai 1954, la mairie de Tramelan recevait une lettre envoyée par avion d'une ville du Kentucky, aux Etats-Unis d'Amérique. L'expéditeur, M. le Dr Monin, y déclarait, en anglais, avoir trouvé par des recherches généalogiques, que ses ancêtres étaient originaires de Tramelan : Madeleine Monin née Marchand, veuve de Jean-Henri Monin, avait émigré de Tramelan en 1754 avec ses enfants Charles-Henri, Adam, Marie-Madeleine, Suzanne et Lydie. M. Monin demandait des noms, des dates, des renseignements au sujet de sa famille, ainsi que sur la localité de Tramelan et ajoutait : « Je voudrais, ma famille et moi-même, être à Tramelan aujourd'hui ; c'est un de mes plus profonds désirs et j'espère visiter un jour le beau pays de Suisse, la patrie de mes ancêtres de Tramelan. »

Cette lettre me fut transmise pour recherches. Un rapide coup d'œil dans les comptes des ambourgs de Tramelan-dessous, vers 1754, me permit de trouver les noms de Jean-Henri Monin et de sa veuve. Il existe encore des Monin ressortissants de Tramelan, mais ils n'habitent plus cette commune et l'ont quittée depuis longtemps. On étonne d'ailleurs les gens de la localité en leur apprenant qu'il existait autrefois une vieille famille Monin. Seuls les registres des bourgeois, les anciens papiers d'archives et un lieu-dit « le Bois ès Monin » rappellent l'existence de cette famille, qui joua un rôle local important, comme on le verra plus loin. Les vieux documents m'ont appris à connaître cette famille et je pus renseigner aussitôt M. Monin d'Amérique. Il fut enchanté de recevoir rapidement une réponse inespérée. Dès lors, une correspondance suivie fut échangée entre Tramelan et le Kentucky.

La famille Monin, bourgeoise de Tramelan-dessous, apparaît à ma connaissance vers 1570 en la personne de Jehan Monin. Il n'est pas probable qu'elle soit une branche des Monin de Sonvilier qu'on trouve dans la première moitié du XVe siècle. C'est sans doute une famille autochtone de Tramelan qui changea de nom au cours du XVIe siècle, comme ce fut souvent le cas à cette époque-là, et qui fut appelée Monin, nom qui était aussi employé comme prénom.

Jean-Henri Monin fut baptisé le 21 janvier 1703 ; il était fils d'Adam Monin, notaire et maire de Tramelan, et de Madeleine Chatelain, fille de Jean, ancien d'église. Jean-Henri épousa vers 1738 Madeleine Marchand, fille de Jacob, de Mont-Tramelan. Ils eurent, d'après les registres de paroisse, huit enfants, dont trois moururent sans doute très jeunes, puisque cinq seulement partirent avec leur mère pour l'Amérique. Madeleine Monin est mentionnée comme veuve le 5 mai 1750 ; son mari, encore vivant en septembre 1748, est décédé en 1749 ou 1750, selon mes recherches.

Au printemps de 1754, un certain nombre de familles suisses émigrèrent en Amérique ; parmi celles-ci, la famille de la veuve Jean-Henri Monin. Madeleine avait donc décidé de partir avec ses cinq enfants âgés respectivement de 16, 15, 13, 9 et 5 ans. Beau courage pour une femme à cette époque-là !

Mon correspondant qui descend de l'un de ces enfants, Adam, né le 1er février 1745, donc parti à l'âge de 9 ans, me signalait que Madeleine Monin avait payé 250 livres de taxe pour son émigration. Il s'étonnait que cette femme ait eu tant d'argent, une petite fortune pour l'époque, et m'en demandait la raison. Je lui répondis que, sans doute, elle avait vendu tous ses biens avant de quitter Tramelan-dessous car, je le mentionnerai plus loin, feu son mari possédait une maison au village, construite en 1740. M. Monin ajoutait qu'un certain David Marchand, de Sonvilier, (qu'il croyait parent de Madeleine), avait accompagné cette famille durant le voyage. La taxe d'émigration et le voyage de Marchand avaient été payés par la commune et l'hôpital (hospice) de Sonvilier.

Au cours de mes recherches, je découvris un document de 1773 relatif à une affaire de succession, et qui faisait mention d'un David Etienne de Tramelan-dessous « émigré en Amérique aux environs de Lancaster en l'année 1754, le 26e avril ». En outre, dans les comptes de cette commune, je trouvai que, le 24 avril 1754, on avait délivré à ce David Etienne 5 livres comme « étrenne pour s'en aller ». A la même date on a donné à Jean-Pierre Etienne 1 livre et 17 batz, et Jean-Jacques Béguelin lui avait avancé la somme de 3 livres et 8 batz, également pour « s'en aller », somme que la commune redevait à Béguelin (25 batz = 1 livre), de sorte que ledit Etienne avait reçu en tout 5 livres, comme David. Enfin, dans un acte de 1772, il est dit qu'un certain Jean-Jacques Pic, (originaire du pays de Neuchâtel et habitant sur la montagne de Tramelan-dessous), « était dans le

dessein en l'année 1754 de passer en Amérique ». Je savais d'autre part, d'après un registre des archives de paroisse que, le 18 mars 1774, on a « monté (mis à l'enchère) la place vacante à l'église par le décès d'Adam de Goumois arrivé en Amérique selon les nouvelles reçues... »

Je signalai ces faits à M. Monin en lui demandant de chercher parmi sa documentation, si d'autres personnes de Tramelan avaient bien émigré avec Madeleine Monin, ce qui paraissait probable. Mes suppositions étaient justes. Mon correspondant me répondit en m'adressant une liste où se trouvaient précisément les noms des Tramelots ci-dessus. Cette liste est tirée d'un ouvrage intitulé « Lists of Swiss Emigrants in the eighteenth Century to the American Colonies » (Listes des émigrants suisses dans les Colonies américaines au XVIIIe siècle), par Faust et Brumbaugh, tome II, publié par la Société nationale de généalogie, à Washington en 1925. Par la suite je pus obtenir cet ouvrage à la Bibliothèque nationale suisse.

D'après cet ouvrage, p. 30-31, voici les noms des émigrants de 1754 : De Tramelan : Adam Maire, Jean-Jacques Pic, Jean-Pierre Etienne, David Etienne, Jean-Jacques Guenin et Marianne Guenin (ces trois derniers formant un seul ménage), la veuve Madeleine Monin avec ses cinq enfants, Adam de Goumois et sa femme ; (on note qu'il n'y avait pas d'émigrants originaires de Tramelan-dessus). De Corgémont : Jean-Pierre Cugnet, Jean-Pierre Raiguel, Abraham Raiguel, Jean-Pierre Voisin, David Trotier, Jean-Jacques Raiguel. Des montagnes de Corgémont : Hans Schwarz, Magdalena Stauffer, Jost Schönauer, Ulrich Neukomm, Isaac Neuenschwander, Bäbi Burckhalter et Niclaus Moser. De Cormoret : Frédéric Liengme, Christen Neukomm. De La Heutte : Jos. Wenger. De Vauffelin : La veuve de J. Huguelet. De Frinvilier : Jean-Jacques Villard et sa famille. De Sonvilier : David Marchand. De La Chaux d'Abelle : Hans Schanz. En outre, sans indication de lieu, mais habitant la région : Peter Schwarz, Johann Goumann, Christen Schwarz, originaires du canton de Berne. Enfin, Abraham Brechbühler et sa famille, Ulrich Liechti et sa famille. La plupart des émigrants de nom allemand étaient anabaptistes.

D'autre part, sont cités respectivement aux p. 41, 61, 62 : Abraham Dedie, de Corcelles (Moutier), Ulrich Engel (Langel ?), de Sonceboz, et les frères Le Roy, de Sonceboz.

Certains sont mentionnés comme pauvres et n'ont pas payé de taxe d'émigration ; d'autres ont été taxés d'après leur fortune. Je trouvai à ce sujet une lettre de David Imer, châtelain d'Erguel, datée du 11 mars 1754 (Archives de l'Etat, Erguel B 116-4, Traite foraine ou d'émigration). Imer écrit à Son Altesse qu'il a pris connaissance des démarches d'un nombre considérable d'habitants de l'Erguel se proposant de partir ce printemps pour l'Amérique, des anabaptistes et des sujets de S. A. Il déclare qu'il les fera tous comparaître devant lui pour avoir un état de leurs biens, afin de leur faire payer l'abzug

(taxe). Il a appris que les frères Le Roy, de Sonceboz, avaient obtenu une exemption d'abzug et il avertit S. A. que « ces deux frères Le Roi quittent le pays avec leurs femmes et enfants ; ils ont exposé en montes leurs biens, font argent de tout ce qu'ils peuvent pour l'emporter avec eux, et ne laissent en arrière que ce qu'ils ne peuvent réaliser ». Il craint qu'ils n'aient déguisé le vrai état de leurs affaires, ajoute-t-il.

La famille Le Roy ne connut guère la chance après son émigration. Une pièce du 7 mars 1769 (même dossier), fait état du drame dont elle fut victime. Jean-Jacques Le Roy, teinturier, parti en 1754, avait l'intention d'établir son commerce en Amérique. Peu après son arrivée, il fut massacré par une troupe de sauvages qui lui enlevèrent deux de ses enfants et son butin. Ses enfants purent, par la suite, rejoindre leur famille à Lancaster, en Pensylvanie. « Les tristes circonstances — ajoute le document — ayant si tellement dérangé l'économie de cette pauvre famille orpheline, qu'Adam Le Roy, qui était aussi parti en 1754 et qui, depuis, a épousé une des filles du dit feu teinturier Roy, ayant fait une tournée à Sonceboz, chargé de procuration de la part de ses beaux-frères et belles-sœurs dans l'objet de retirer quelques sommes sur les biens consistant en obligations, cédules et intérêts en provenant... » avait acheté diverses marchandises au pays. Ces marchandises étaient des pierres à feu, du fromage, des toiles, puis des dentelles achetées de Ducommun à Sonceboz, des indiennes achetées à la fabrique de Bienne. En 1765 David Le Roy, de Sonceboz, fut établi tuteur de l'infortunée famille et, par ce document de 1769, il supplie S. A. de l'exempter des droits d'abzug sur les marchandises et les intérêts en espèces emportées par Adam Le Roy en Amérique, en faveur de cette pauvre famille.

M. Robert Gerber a publié dans les « Actes » de l'Emulation de 1947 un mémoire intitulé : « Vieux documents sur Sombeval et Sonceboz », dans lequel il consacre quelques pages à la plaquette éditée en 1760 par le pasteur Georges-Louis Liomin, de Sonvilier, ayant pour titre : « Récit de l'esclavage et de l'évasion merveilleuse d'une Allemande et d'une Suisse hors de chez les sauvages présentement en guerre avec les Anglais ». Liomin y faisait le récit de l'évasion de Marie, fille du teinturier Le Roy de Sonceboz (« Actes » 1947, p. 220-227). On peut donc constater que, d'après le document de 1769, l'histoire racontée par Liomin était véridique. Une autre fille de Jean-Jacques Le Roy s'appelait Lydie : en 1817, le grand-bailli de Courtelary est chargé d'enquêter sur les biens délaissés par Lydie Le Roy en Amérique. (Journal du Jura 1817, p. 78-79).

Revenons à la famille Monin. Adam Monin, fils d'Henri, né en 1678 [1] environ, se maria en 1701 à Madeleine Chatelain. Il fut notaire dès 1699 et régent d'école puis maire de Tramelan à partir de 1702. Il mourut jeune, en 1708 ou 1709. Pierre Etienne lui succéda comme maire de la paroisse de Tramelan en 1709. Adam avait pour frères : Abram Monin, né en 1663 environ, notaire vers 1688, vivant encore

en 1733 ; Jean-Georges Monin, né en 1671 environ, notaire et justicier, mort vers 1725, père de plusieurs enfants.

Le père des précédents, Henri Monin, eut une dizaine d'enfants. Notaire dès 1655, il fut maire de Tramelan en 1669 et jusqu'à la fin de l'année 1701. Mentionné comme ancien maire en 1704, il ne vivait plus le 15 mars 1708. Il avait au moins huit frères et sœurs ; parmi ceux-ci : Jean-Jacques Monin né en 1645, notaire en 1669 puis gref-

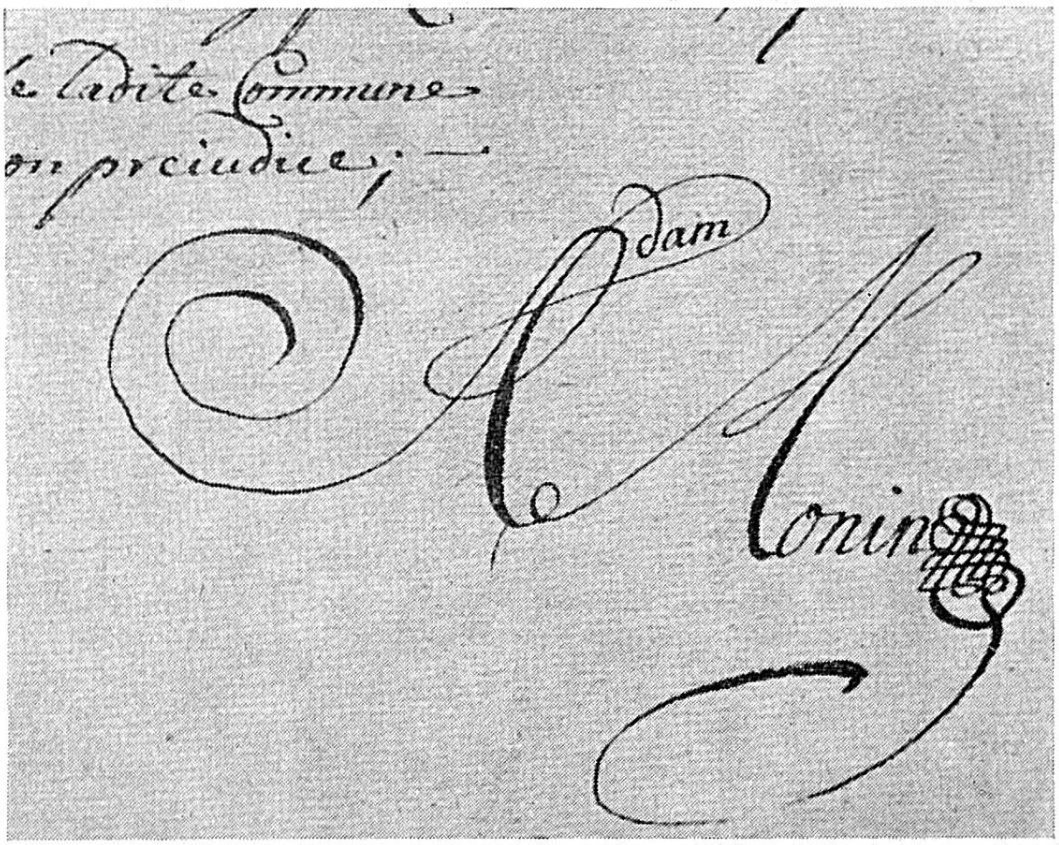

Signature d'Adam Monin, notaire et maire de Tramelan, 1703.
Descendance aux Etats-Unis. (Photo de l'auteur).

fier de la Justice de Tramelan vers 1678, décédé probablement en 1686 ; en 1687 son frère Jean-Pierre Monin, également notaire, lui succéda à la charge de greffier jusqu'en 1716. Jean-Pierre est né en 1655 environ, et décédé vers 1723.

En mars 1738, les descendants de Henri Monin établirent un partage des biens laissés par Marie et par Anne-Marie et Madeleine, respectivement femme et filles de feu Henri Monin, maire. Je suppose que c'est à la suite de cet héritage que Jean-Henri Monin eut les moyens de se construire une maison. J'eus le plaisir d'annoncer à M. Monin d'Amérique que la maison de son ancêtre existe encore à Tramelan [2]. Située à proximité de l'ancienne limite de Tramelan-dessus, la façade de cette habitation est tournée vers le sud tandis que la porte de grange portant l'inscription « IHM 1740 », l'est vers

l'ouest. C'est après de longues recherches que je pus déterminer l'origine de cette maison, la lettre M à Tramelan-dessous pouvant aussi désigner les familles Monnier et Meyrat. La forte taxe d'émigration que paya Madeleine Monin s'explique donc par les biens importants qu'elle dut réaliser avant son départ en vendant cette maison et des terres lui appartenant.

Henri Monin, maire et notaire, était fils d'Abraham Monin aussi maire de Tramelan de 1645 à 1668, décédé vers 1686. Abraham avait des frères et sœurs et ils étaient enfants d'un autre Abraham Monin, également maire de Tramelan de 1638 à 1644, ayant succédé comme tel à Jacques Etienne. Ce dernier Abraham était fils de Henri Monin mentionné de 1606 à 1611 et mort avant le 27 février 1625.

On constate ainsi que, dans cette famille, quatre Monin de père en fils furent successivement maires de Tramelan, de 1638 à 1708, fait peut-être unique dans les annales jurassiennes.

Dans la famille Monin de Tramelan-dessous, on trouve encore Jacques Monin, notaire, chirurgien et justicier, cité de 1683 à 1726, mort vers 1728 ; Jean-Jacques Monin, médecin et chirurgien, de 1731 à 1763, mort vers 1768. En 1701, Jacques Monin, chirurgien, de concert avec son collègue Abraham Etienne, également chirurgien, soigna Adam Monin, le futur maire de Tramelan, alors régent d'école, qui s'était fracturé une jambe. Au baptême de Jean-Henri fils du même Adam, en 1703, Jacques Monin, chirurgien, fut parrain de l'enfant.

Les ancêtres de M. Monin, mon correspondant d'Amérique, furent donc des personnages importants dans le passé de Tramelan et, sans doute, il valait la peine de rappeler l'existence de cette famille de maires, notaires, greffiers, chirurgiens et justiciers aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Je mentionnerai encore Louis-Célestin Monin, né à La Chaux-de-Fonds en 1857 : après avoir étudié la philologie, la philosophie et les langues modernes à Zurich et Heidelberg, il se rendit en 1888 à Chicago, où il devint professeur et doyen de l'Armour Institute of Technology. Il se retira en 1927, âgé de 70 ans, et revint à Zurich où il mourut en 1931.

Les descendants de Madeleine Monin-Marchand possèdent encore l'acte d'origine que lui délivra avant son départ en 1754, la Justice de Tramelan. M. Monin m'adressait en 1954 une copie en anglais de ce document signé d'Abram Chopard, notaire et greffier. Je cherchai aux Archives de l'Etat, dans les registres de ce notaire, la minute de cet acte, mais malheureusement, les pièces de cette époque font défaut. Il fallut bien retraduire en français cette lettre d'origine, dont voici le contenu :

Je Abram Monnie (Monnier) lieutenant de l'honorable Justice de Tramelan, châtellenie d'Erguel, en Suisse, lieutenant de la très honorable et généreuse personne le seigneur grand bailli et gouverneur

de la dite seigneurie d'Erguel pour Son Altesse Révérendissime Joseph-Guillaume, par la Grâce de Dieu évêque de Bâle, Prince du Saint-Empire, notre Seigneur souverain et doux Prince, établis ce qui suit :

En ce jour et sous cette date, en séance ordinaire de la Justice, au lieu accoutumé, au nom de Sa Grandeur par devant moi et les jurés, paraît honnête Madeleine veuve de Jean Henri Monin, résidant en la communauté de Tramelan-dessous, fille de feu Jacob Marchand, paroissien de Tramelan, et expose l'intention qu'elle a de quitter son lieu natal avec sa famille composée de Charles Henri, Adam, Marie Madeleine, Suzanne et Lydie, ses fils et filles, pour aller s'établir avec le secours du Plus Haut dans la Nouvelle Angleterre en Amérique, avec l'espoir que Dieu qui est l'auteur de toutes bonnes actions, les protégera dans leur voyage. Elle prie la dite Justice d'accepter son intention et de lui remettre un acte d'origine, un certificat de vie, de bonne conduite et bonnes mœurs pour l'utiliser en cas de nécessité.

Considérant l'application droite et juste de la vérité, le témoignage ne peut être refusé à quiconque en fait la demande. Ainsi sa sollicitation étant considérée comme juste et équitable, je le lieutenant et les jurés susdits certifient sur parole et vérité que pendant le temps qu'ils étaient parmi nous, la dite Madeleine et ses enfants ont joui de l'honneur de la population, qu'elle est née d'un mariage légitime de bon père et de bonne mère, honnêtes et sincères, que ni le père ni la mère n'ont commis d'actes répréhensibles qui soient parvenus à leur connaissance, qu'ainsi elle peut revenir dans son lieu natal quand elle le désirera et conformément à la déclaration de 1742.

En considération de ces choses, nous prions chaque gouverneur des cités et des bourgs de les laisser circuler librement, de les laisser aller et venir, afin qu'ils puissent poursuivre leur voyage, ainsi que de leur prêter aide et assistance puisqu'ils sont une veuve et des orphelins. En foi de quoi nous approuvons et reconnaissons les présentes en la dite Justice et prions le seigneur grand bailli d'Erguel de les confirmer au moyen de son sceau armorié, sauf son préjudice. Ainsi fait entièrement en la dite Justice par le dit lieutenant et les honorables sieurs David Jeanmaire, Jean Pierre de la Reussille, Abram Gratot, jurés. Ainsi jugé et certifié au dit Tramelan le trente du mois de mars l'an mil sept cent cinquante quatre.

A. Chopard, notaire et greffier.

Dans les vieux documents, le nom Monin est écrit avec un seul *n*, rarement avec deux. Le premier registre des bourgeois de Tramelan-dessous d'environ 1820, contient les deux formes du nom et plus tard celui-ci fut orthographié Monnin, sans doute par un phénomène d'imitation du nom de famille Monnier. Cependant la famille Monin d'Amérique a conservé l'orthographe primitive de l'époque, basée sur l'acte d'origine de Madeleine Monin et, ainsi, il est curieux de constater

qu'elle écrit son nom correctement, tandis que les papiers officiels émanant actuellement de Tramelan, avec la forme Monnin, donnent une orthographe fautive.

Presque chaque jour je passe au voisinage de la maison de Madeleine Monin. Par l'esprit je me reporte à ce jour du 26 avril 1754 — comme si j'y étais — jour du départ pour l'Amérique, pour l'inconnu, pour l'aventure ! Madeleine et ses cinq enfants, tous émus, jettent un dernier regard à leur maison, à la Trame qui coule tout près de là, aux maisons du quartier et du village, à ce Tramelan leur patrie. Les parents, les amis, les voisins venus les saluer une dernière fois, leur font de la main des signes d'adieu. La caravane s'éloigne et ne verra plus Tramelan.

Je songe aussi à ce mois de mai 1754, où Madeleine et ses enfants, déjà loin du Jura, en plein voyage, s'avancent lentement vers la grande Amérique et, d'autre part, à ce mois de mai 1954 où, étrange coïncidence, une lettre faisait en sens contraire le voyage vers Tramelan, exactement deux siècles après, année pour année, mois pour mois, envoyée par un descendant de Madeleine, comme le fruit d'une nostalgie restée dans le sang, dans la race, comme un retour symbolique à ce pays aimé.

Sources. Archives communales de Tramelan-dessus et Tramelan-dessous ; archives paroissiales de Tramelan ; archives de l'Etat, Berne. Renseignements de M. le Dr Monin.

L'émigration de 1821. Le général Chatelain

Dans le vieux secrétaire de famille, une de mes tantes trouva, quelques années avant la dernière guerre, une notice biographique sur un Chatelain général aux Etats-Unis, notice dactylographiée sur quatre feuilles et traduite du « Graphic News » de 1886 par Philippe Chatelain, originaire de Tramelan (1838 - 1913), pasteur à Genève, secrétaire du Comité de la Mission philafricaine en Suisse. Ce texte, copié à l'époque des premières machines à écrire, me fut adressé puisque je m'intéressais à l'histoire de notre famille. On m'avait dit que ce général était originaire de Tramelan, mais le texte ne faisait pas mention de cette origine.

Quelques mois plus tard je trouvai un renseignement plus précis dans l'ouvrage de Alida Chatelain, secrétaire de la même Mission, et de Amy Roch, pasteur : « Héli Chatelain, l'ami de l'Angola, fondateur de la Mission philafricaine » (Lausanne 1918). Héli Chatelain, originaire de Tramelan (1859 - 1908), missionnaire en Angola, linguiste et folkloriste distingué, avait fait connaissance en 1893 à Chicago,

avec le général Augustus-Louis Chetlain (Chatelain), dont le père avait quitté Tramelan en 1823 (p. 177 de cet ouvrage ; en réalité son père avait quitté Lignières en 1821). Le missionnaire avait bien rencontré un combourgeois, mais à quelle branche des Chatelain le rattacher et quels étaient ses ancêtres ?

L'année suivante, je tombai par hasard sur un article du « Musée Neuchâtelois » de 1879, traduit de l'anglais et intitulé : « Une colonie suisse dans l'Amérique du Nord » par le général A.-L. Chetlain de

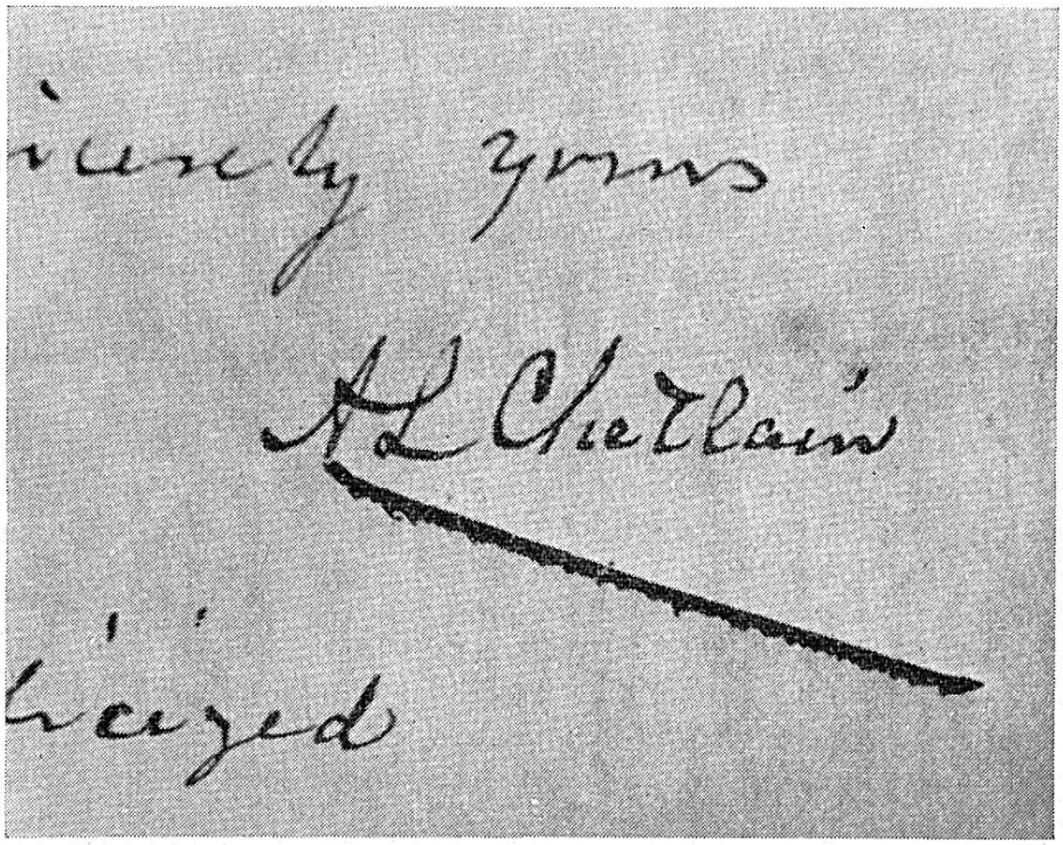

Signature du général américain Auguste-Louis Chatelain, 1888, originaire de Tramelan. (Photo de l'auteur).

Chicago, (p. 36 à 43). C'était le récit de l'odyssée des Suisses émigrés en Amérique et parmi lesquels se trouvait le père du général. Deux ans après, je trouvai le même récit, plus détaillé, dans le « Musée Neuchâtelois » de 1896, intitulé : « Les Neuchâtelois à la Rivière-Rouge » (p. 7 à 12 ; 38 à 44), par le Dr Auguste Chatelain de Neuchâtel, d'après le « Harper's Monthly Magazine », texte du général Chatelain. Je trouvai enfin dans ce dernier ce que je cherchais : le général était fils de Louis Chatelain, de Tramelan, et de Julie Humbert-Droz.

Il est curieux de constater que ce général d'origine jurassienne est totalement inconnu chez nous. Les biographies consacrées ici et là

à nos généraux jurassiens (dont les Comman, de Gressot, Gross, Thellung, de Verger, Voirol), n'en font aucune mention. L'ouvrage « Prominent Americans of Swiss origin » (Américains éminents d'origine suisse), paru en 1932 à New-York, qui contient une notice sur le général Chatelain (p. 71 à 75), ainsi que le « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse » supplément tome VII, article Chetlain, n'indiquent pas d'origine précise.

En 1944, après la parution de la plaquette « Tramelan » publiée par la Société de Développement de Tramelan-dessus, j'eus par un heureux hasard le plaisir de recevoir en don de M. le Dr Auguste Chatelain, médecin à Ollon sur Aigle, une lettre autographe du général Chatelain, adressée en 1888 à son père le Dr Auguste Chatelain, conteur neuchâtelois bien connu, ainsi qu'une liste imprimée des états de service du général, rédigée en anglais. Ces précieux documents seraient plus à leur place à Tramelan qu'au fond d'un tiroir à Ollon, m'écrivait M. Auguste Chatelain.

Je vais donc raconter l'histoire de l'émigration de Louis Chatelain et celle de la vie du général, son fils, sur la base des ouvrages, récits, documents mentionnés ci-dessus et complétés par mes recherches dans les archives de Tramelan-dessus.

La famille Chatelain est mentionnée pour la première fois dans un parchemin de l'an 1440, avec Jehan Chatelain et ses enfants, qui possédaient une métairie au Cernil sur Tramelan, le «Cernil ès Chastellain ». Leurs descendants, déjà nombreux au XVIe siècle, formaient l'une des plus importantes familles de Tramelan-dessus [3].

Jean-Henri Chatelain et sa femme Madeleine Racine eurent, entre autres enfants, un fils Jean-Pierre né en novembre 1761, décédé en 1843. Il fut cabaretier puis messager. En 1784, il se maria à Marianne Mathez, et de cette union naquirent sept enfants dont le quatrième, Jean-Louis, seul garçon, vit le jour le 30 septembre 1795 à Tramelan. Jean-Louis, père du futur général, épousa à Nods le 7 octobre 1820, Julie Humbert-Droz, fille de David, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin. Ils résidaient à Lignières où Julie avait quelque parenté et où Jean-Louis était venu de Tramelan en 1815. C'est à Lignières que leur naquit avant mariage, le 10 septembre 1820, un fils Louis-Auguste qui devait être ainsi le frère aîné du général [4].

Au début du XIXe siècle, Thomas Dundas lord et comte de Selkirk, noble écossais fort riche, avait acheté d'immenses territoires en Amérique du Nord, dans la région des lacs Winnipeg, Manitoba et des Bois (Canada). Après d'infructueux essais de colonisation dans ce pays, il fit appel à la Suisse romande et au canton de Berne pour peupler de colons ses possessions de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine. Pour réaliser son projet, lord Selkirk fit répandre une description flatteuse des lieux, accompagnée de promesses les plus gratuites.

Les années qui suivirent la fin du régime français en Suisse ne

furent pas brillantes et l'économie du pays trouvait avec peine un redressement salutaire. Beaucoup de gens cherchaient une situation meilleure et tournaient leurs regards vers le Nouveau-Monde, qu'on disait plein d'avantages et d'avenir. Jean-Louis Chatelain fut de ceux-là. Il prit le parti de quitter le pays avec sa famille, pour les colonies du lord écossais.

Le protocole de l'assemblée communale de Tramelan-dessus, du 24 février 1821, nous apprend que : « Il a été accordé à Jean-Louis Chatelain, fils de Jean Pierre Chatelain dit du Biolet [5], à vue de sa pétition, la somme de 32 livres suisses pour lui servir à faire la traversée pour aller s'établir en Amérique, en considération de ce qu'il a versé tout récemment au fonds d'hôpital de cette commune pour droit de finance pour mariage avec une ressortissante du canton, par une somme de 45 livres suisses. Et quelle dite somme ne sera délivrée qu'au capitaine de sa colonie. — Il a été délibéré que ceux qui partiraient pour l'Amérique on lui *(sic)* accorderait chacun un louis. »

Les émigrants, des Vaudois, des Neuchâtelois, des Bernois, partirent de Kaiseraugst, près de Bâle, le 10 mai 1821 au nombre de 180 personnes, en direction de la Hollande, dit le « Journal du Jura » de 1821, p. 133 et 183. Le 30 mai ils quittaient Dordrecht à bord du vaisseau le « Wellington », tous pleins d'espoir et de bonne humeur.

Le navire passa par le nord de l'Angleterre et le sud du Groenland, ce qui ne manqua pas, d'abord, d'étonner les voyageurs. De plus, la nourriture et l'eau devinrent mauvaises. Arrivés du détroit d'Hudson, deux navires anglais devaient les conduire au fort d'York, à l'embouchure de la rivière Nelson, mais ils furent retenus plus de trois semaines à cause de la débâcle des banquises. Ce n'est qu'après quatre mois qu'ils virent le fort d'York, où des bateaux insuffisants les firent remonter la rivière Nelson par un pénible voyage de vingt-cinq jours, jusqu'au lac Winnipeg. Ils ne revirent jamais une partie des bagages qu'ils avaient dû laisser au fort d'York et qu'on avait promis de leur envoyer.

La partie est du lac fut suivie en bateaux par vent, pluie et froid, accompagnés du manque de vivres. Ils arrivent affamés à l'embouchure de la Rivière-Rouge après trois semaines et apprennent que les sauterelles ont détruit toutes les récoltes de la contrée. Ils remontent la rivière jusqu'au fort Douglas, où ils sont bien accueillis par le gouverneur du fort. Là, une autre nouvelle les attend : lord Selkirk était mort en France avant même leur départ de Suisse, événement qui leur fut soigneusement caché. En outre, le fort ne contenait pas assez de vivres pour nourrir tous ces émigrants durant l'hiver. On résolut d'envoyer plus haut sur la rivière, jusqu'à Pembina, environ septante des plus jeunes et plus courageux colons. Ceux-ci passèrent fort mal l'hiver, qui fut long et froid, le thermomètre descendant souvent à 45 degrés. Les provisions manquèrent tout de suite et, s'ils ne moururent pas de faim, c'est grâce à la pêche.

Ceux qui étaient restés à fort Douglas passèrent assez bien l'hiver, malgré l'insuffisance de nourriture et le froid. Les deux contingents se réunirent au début de mai et se rendirent à La Fourche, point de jonction de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine, pour prendre possession des terres qui leur étaient destinées. Ils n'y trouvèrent, hélas, à part le bétail, rien de ce qui leur avait été promis ! Tout en faisant des plans pour quitter la contrée, chacun se mit au rude travail, à la houe et à la bêche, et la récolte fut bonne. Cependant treize colons, parmi lesquels la famille Chatelain, décidèrent au printemps de 1823 de se rendre dans le Missouri.

Ils partirent sur des chariots primitifs, accompagnés de conducteurs armés. Souvent ils rencontrèrent des Sioux, peuplades cruelles, dangereuses, hostiles, et coururent les plus grands risques. Arrivés au lac Traverse, après un voyage périlleux, ils abattirent des cotonniers pour en faire des canots destinés à la descente de la rivière. La contrée étant infestée d'Indiens, il fallait se tenir sur ses gardes durant la nuit. Pendant que les hommes dormaient pour pouvoir reprendre le dur travail de la journée, les femmes veillaient. La mère du général Chatelain aimait à raconter comment, alors âgée de vingt ans, elle gardait le camp, un fusil en mains, du soir jusqu'au lever du soleil

Enfin les colons s'embarquent. La rivière, très basse, coupée de récifs et de bancs de sable, leur cause de nouveaux ennuis. Ils arrivent pourtant au fort St-Pierre à la mi-septembre et, après un temps de repos, descendent le Mississipi sur deux bateaux. Saint-Louis était le but de leur voyage. Mais, terrassés par la fatigue et les fièvres paludéennes, plusieurs d'entre eux tombent malades. Un Monnier, leur doyen d'âge, ainsi que sa fille, meurent. Avant de toucher à Rock-Island, Jean-Louis Chatelain fut atteint par la fièvre et, délirant, conduit avec sa femme et son enfant à l'hôpital du fort Amstrong. Les autres continuèrent le voyage et parvinrent à Saint-Louis à la fin de novembre, où les Chatelain les rejoignirent le printemps suivant.

Les récits postérieurs ne font plus mention de Louis-Auguste et je ne sais ce qu'est devenu l'enfant des Chatelain. C'est à Saint-Louis que naquit, le 24 décembre 1824, leur deuxième fils qu'ils nommèrent Auguste-Louis, reprenant les mêmes prénoms qu'ils avaient donnés à l'aîné.

La colonie avait été bien accueillie à Saint-Louis par des familles émigrées auparavant en ce lieu. Ils louèrent des terres aux environs de la ville mais, comme le climat ne leur convenait pas, plusieurs tombèrent malades. La plupart repartirent. La découverte des mines de plomb du Nord-Ouest les attira. La famille Chatelain et d'autres partirent en steamer et parvinrent en avril 1826 à La Pointe, où s'éleva plus tard la ville de Galena. Trois ans plus tard, ils y accueillirent leurs compatriotes restés à La Fourche. Ceux-ci avaient fait

mauvaise fortune, les éléments naturels leur ayant été défavorables.

Ainsi finit l'histoire de cette malheureuse émigration, de ces colons de la Rivière-Rouge, dont les descendants devenus la plupart des fermiers et éleveurs aisés, sont dispersés dans la région des mines du Nord-Ouest (Illinois).

Jean-Louis Chatelain fut fermier et travailla dans les mines. Son fils Auguste-Louis fréquenta l'école communale puis travailla dans la ferme paternelle ; il s'initia également à l'horticulture. Plus tard, on le trouve dans une maison de commerce à Galena, cité qui devint une métropole des affaires, dépassant même Chicago en importance. Le jeune Chatelain réussit ensuite à se mettre à son compte et dirigea avec succès une entreprise de quelque importance. En 1859, il remit son commerce à son chef de bureau et s'en fut visiter l'Europe. Dans l'automne de cette année-là, il se rendit à Lignières chez l'un des frères de sa mère, Louis Droz, meunier, puis à Tramelan, où il rencontra une de ses tantes.

Rentré dans l'Illinois, il trouva son pays en pleine campagne électorale et se lança dans la politique. Il s'affilia à la majorité républicaine qui porta Abram Lincoln à la présidence des Etats-Unis. Il se lia d'amitié avec l'ex-capitaine Grant, futur général lui aussi, et tous deux se présentèrent au gouvernement comme volontaires. Abram Lincoln voulait abolir l'esclavage et son élection avait mis le feu aux poudres. La guerre civile, dite de Sécession (1860 à 1865), allait commencer.

Grant et Chatelain recrutèrent une compagnie de volontaires pour l'armée des Fédéraux, dont le second devint capitaine le 22 avril 1861. Le 2 mai suivant, Auguste-Louis Chatelain, grâce à ses qualités, fut promu par le gouvernement au grade de lieutenant-colonel, avec le commandement du 12e régiment d'infanterie de l'Illinois. Il participa à de nombreux combats, expéditions, attaques, sièges, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Le 2 avril 1862, il devint colonel du même régiment ; le 18 décembre 1863, il est brigadier-général et se voit chargé d'organiser les troupes nègres volontaires du Tennessee et du Kentucky. Le 18 juin 1865, il reçoit son brevet de major-général et se voit à la tête de 12 régiments d'infanterie, 2 régiments de cavalerie, 1 batterie (artillerie) lourde, 4 batteries légères.

La guerre terminée, il rentra dans la vie civile et s'occupa encore de politique. De 1867 à 1869, il fut assesseur des Etats-Unis pour les territoires de l'Utah et de Wyoming. De 1869 à 1872, il représenta les Etats-Unis à Bruxelles en qualité de consul général. C'est à cette époque-là qu'il visita une seconde fois Lignières où il retrouva Mme Bourquin, la sœur de sa mère. En 1887 de nouveau, il visita, semi-officiellement, presque toute l'Europe. De retour dans son pays en 1872, il s'établit à Chicago, où il devint président de sociétés ban-

caires et d'assurances. Il mourut le 15 mars 1914 à Chicago, âgé de plus de 89 ans.

Auguste-Louis Chatelain avait épousé en 1847 Mlle Emily Tenny, qui mourut après la naissance d'un fils, Arthur-Henry ; il se remaria en 1865 avec Mme Annie Smith, veuve d'un colonel, dont il n'eut pas d'enfants. Arthur-Henry Chatelain étudia le droit et obtint son diplôme à l'« Université libre » de Bruxelles en 1870. Il devint juge à la Cour supérieure du comté de Cook.

Le général Chatelain (Chetlain pour les Américains) publia, outre plusieurs articles dans des revues de son pays, un livre intitulé : « Recollections of seventy years » (Souvenirs de septante années) en 1899. Il y fait mention de l'émigration de ses parents, de la guerre contre les Indiens ravageant la région des mines de l'Illinois, des campagnes de la guerre de Sécession, et consacre un chapitre à l'œuvre du missionnaire Héli Chatelain.

Je termine en citant un texte du général Chatelain, homme au cœur noble et généreux, défenseur ardent des esclaves noirs : « La néfaste traite des noirs est une honte pour la civilisation moderne. Le peuple des Etats-Unis, ayant affranchi ses propres esclaves, doit prêter l'appui de son bras vigoureux aux nations de l'Europe pour mettre fin à ce trafic inhumain. Je suis content que des Américains éminents apprécient l'importance de la noble entreprise de M. Héli Chatelain et veuillent lui aider à réaliser son plan. »

Notes

1 Les registres de paroisse de Tramelan ne vont pas au-delà de l'an 1681. La naissance est déterminée par la date de la communion qui avait lieu à l'âge de 17 ans environ.

2 Au moment de terminer ce travail, j'apprends que la commune de Tramelan a l'intention d'acheter cette maison pour la faire démolir en 1957 ou 58, afin de pouvoir procéder à l'élargissement de la route principale du village. Encore une belle maison jurassienne qui va disparaître !

3 On m'a souvent demandé si le nom Chatelain doit porter l'accent circonflexe sur le premier a. Cet accent n'existe pas dans l'ancien registre des bourgeois de Tramelan-dessus, établi vers 1820, et qui a servi de base pour l'orthographe officielle des noms de familles de cette commune. Cependant beaucoup de Chatelain signent avec l'accent circonflexe ; le mot français châtelain l'exige.

4 Cette famille ne doit pas être confondue avec celle de François-Louis Chatelain, de Tramelan-dessus, qui eut de sa femme Julie Humbert-Droz un fils François-Auguste, baptisé aux Brenets en 1803.

5 Lieu-dit sur la montagne de Tramelan-dessus. Mlle Louise Chatelain (1866-1949), écrivain, auteur de récits pour la jeunesse, (entre autres de : « Les deux trésors ou le château d'Erguel »), a publié dans la collection des « Bonnes Lectures » en 1921, un récit intitulé : « Le blason d'Irène ». Il y est question des Chatelain de Bioley, famille noble d'origine française venue à Tramelan. Cette histoire est évidemment une légende, les Chatelain étant originaires de Tramelan-dessus depuis le moyen âge. Le père de Mlle Chatelain et son cousin le pasteur Philippe Chatelain étaient tous deux petits-cousins du général. Ils avaient pour ancêtre Jean-Henri Chatelain dit du Biolet, né en 1770, frère de Jean-Pierre en question.